

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

---

Luxembourg, le 22 mai 2020

Cher/Chère Actionnaire,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») vous convoque par la présente à l'assemblée générale annuelle du Fonds (l'« **Assemblée** ») qui se tiendra au siège social du Fonds au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg le **vendredi 5 juin 2020 à 15 h 00 HEC** ou à tout ajournement de celle-ci, aux fins d'examiner et de voter l'ordre du jour ci-dessous :

**Ordre du jour**

1. Lecture du rapport des administrateurs et du rapport des réviseurs d'entreprise pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2019 ;
2. Approbation des comptes annuels révisés du Fonds pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2019 ;
3. Affectation des résultats comme proposé par le Conseil pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2019 ;
4. Ratification des dividendes versés en 2019 ;
5. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2019 ;
6. Nominations réglementaires :
  - a. Ratification de la cooptation de Michael Minehan en tant qu'administrateur du Fonds à compter du 17 octobre 2019, en remplacement de Mark Flaherty ;
  - b. Ratification de la cooptation de Martin Bell en tant qu'administrateur du Fonds à compter du 25 mars 2020, en remplacement de Louise Kay ;
  - c. Réélection aux postes d'administrateurs de :
    - i. Jacques Elvinger,
    - ii. Kunal Oak,
    - iii. Hanna Duer ;
  - d. Nomination de Michael Minehan et Martin Bell en tant qu'administrateurs du Fonds.
7. Approbation des jetons de présence des administrateurs pour un montant total allant jusqu'à 100 000 EUR par an ;
8. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers (PWC) en tant que réviseur d'entreprise du Fonds et autorisation accordée au Conseil de convenir des modalités de désignation ;
9. Tout autre point pouvant être soulevé devant l'Assemblée.

**Quorum**

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée peuvent être adoptées sans quorum, par simple majorité des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

**AVIVA INVESTORS**  
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)  
Siège social : 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 32 640  
(le « **Fonds** »)

**Modalités de vote**

Vos droits à assister à une assemblée générale et à exercer un droit de vote lié à vos actions sont déterminés conformément aux actions que vous détenez à la date d'enregistrement (le 30 mai 2020 à minuit).

Conformément au règlement grand-ducal du 20 mars 2020 portant introduction de mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, vous ne pouvez voter que par procuration et vous n'aurez pas la possibilité d'assister à l'Assemblée en personne.

Les comptes annuels révisés, le rapport des administrateurs et le rapport du réviseur d'entreprise sont disponibles gratuitement, sur demande, auprès de l'Agent de registre et de transfert du Fonds, RBC Investor Services Bank S.A, au numéro suivant : +352 40 28 20 201.

Le formulaire de procuration joint doit être envoyé par voie électronique à l'adresse [legal.lu@avivainvestors.com](mailto:legal.lu@avivainvestors.com) avant **18 h 00 HEC le 4 juin 2020**, l'original devant ensuite être envoyé aussi rapidement que possible à l'adresse suivante : PO Box 1375, L-1013 Luxembourg, à l'attention d'Aviva Investors Luxembourg S.A., Legal Department. Le formulaire de procuration dûment complété peut également être envoyé au service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium S.A., 20th Floor, Zenith Building Boulevard du Roi Albert II 37 1030 Bruxelles).

Les investisseurs belges voudront bien noter que le Prospectus en vigueur, les documents d'information clé pour l'investisseur (DICI), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel sont disponibles gratuitement en anglais auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium S.A., 20th Floor, Zenith Building Boulevard du Roi Albert II 37 1030 Bruxelles) et sur le site internet [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com). Les DICI sont également disponibles en français.

La Valeur Nette d'Inventaire est publiée sur le site de la Belgian Asset Managers Association ([www.beama.be](http://www.beama.be)).

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 30%.

Le document d'information clé pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.



---

Agissant pour le compte du  
Conseil